

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE PERET

Décision du Maire 2024/02

***** Portant signature d'un marché *****

Concernant le projet de Programme de travaux et Embellissement de la commune de Péret

Le Maire de la Commune de PERET,

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération 2020/12 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire,

Vu la délibération 2022/52 en date du 4 novembre 2022 approuvant le projet de « Programme de travaux et Embellissement de la commune de Péret »,

Considérant que les crédits concernant le projet « Programme de travaux et Embellissement de la commune de Péret » seront inscrits au Budget de la commune,

Considérant que la présente décision a pour objet la signature du marché pour « Programme de travaux et Embellissement de la commune de Péret »

DECIDE

Article 1 – La commune de Péret passe un marché qui a pour objet l'attribution du **lot unique**, et la signature du marché pour le projet de « Programme de travaux et Embellissement de la commune de Péret ».

Article 2 – Le marché présente les caractéristiques suivantes :

Lot unique : attribué à l'entreprise **EUROVIA Languedoc Roussillon, 13 rue Henri Moissan 34500 BEZIERS**, pour un **montant toutes tranches de 816 000 € HT + option tranche ferme 30 942 € HT, soit un total toute tranches + option de 846 942 € HT.**

Article 3 – Madame le Maire signera le marché à intervenir sur les bases précitées au nom et pour le compte de la commune de Péret.

Article 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Secrétaire de Mairie pour exécution, à la trésorerie municipale, et en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil Municipal.
Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de la réunion la plus proche.

Fait à Péret, le 16 février 2024

Le Maire,

Isabelle SILHOL

